



## Indemnité de non reponse à un questionnaire

Par **maila**, le **25/06/2007** à **14:34**

bonjour,

en janvier 2006 ,l ai reçu un questionnaire de ma société d 'hlm me demandant de repondre et d envoyer une photocopie de ma feuille d impots 2004 sous peine d imdemnité de non reponse.

j ai envoyé le questionnaire mais oublié la photocopie de l avis d imposition de ce faite ça fait plus d 1 an que je paie 150 euro par mois pour cette oubli.

aujourd'hui j ai renvoyer l avis d imposition mais pensez vous que je pourrai recuperer les 150 euro x 12 car il aurai pu me signaler mon oubli par courrier; c est ce que font les administrations quand on oublie un documents!!!!

merci de votre reponse

Par **Dinah**, le **28/06/2007** à **17:03**

Bonjour.

Pour ma part, j'aurais tendance à dire que la pénalité qui vous est appliquée est valable, puisque vous étiez prévenu dans le courrier qui vous avait été envoyé.

Mais il est vrai qu'avant de vous pénaliser, la société aurait pu vous envoyer une relance.

Vous pouvez toujours essayer de discuter avec la société d'ilm, tenter de trouver un arrangement en expliquant votre situation et votre bonne foi. Mais si ça ne marche pas, je doute fort que vous pourrez réclamer le remboursement de la pénalité en justice.

En conclusion : soit vous trouvez un arrangement, soit c'est fichu pour vous...

Par maila, le **28/06/2007** à **18:35**

merci de m avoir repondu  
sur le papier , il y avait marqué qu il fallait renvoyer le questionnaire sous peine de penalité ce  
que j ai fait ,je pensait peut etre avec de la chance je pourai recuperer  
à voir